


Légende

- UCV;UCVi
- UFB;UFBi
- UG
- UR 1;UR 1i
- UR 2; UR 2i
- UR 3; UR 3i
- UR 4;UR 4i;UR 4*;UR 4*i
- UR 5; UR 5i
- UE; UEi
- UTL; UTLi
- UAE
- UAE*; UAE*i
- AU
- N; Ni
- N*
- Nti; Nti
- Ngv
- A; Ai
- A*
- Ajf; Ajfi

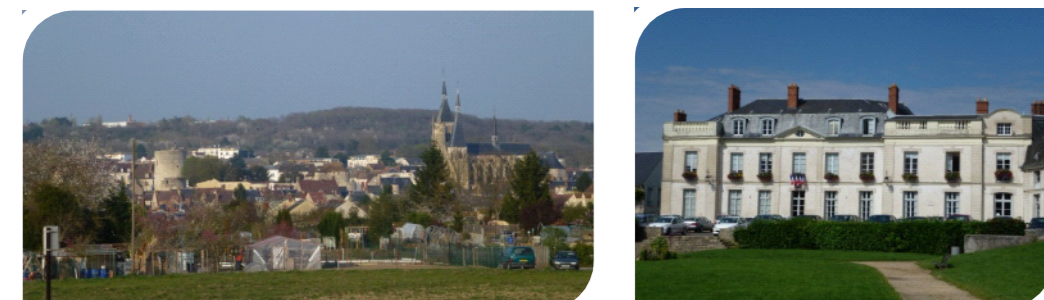


Légende

- Limite de zone**
- les zones indicées "i" sont soumises au risque inondation
- Emplacements Réservés**
- Emplacements réservés au titre de l'article L.123-1-5 8° du Cu
- Emplacements réservés indicatifs au titre de l'article L.123-2c du Cu
- Secteur de mixité sociale au titre de l'article L.123-1-5 16° du Cu
- Linéaires commerciaux au titre de l'article L.123-1-5 7° bis du Cu
- Limite de la zone non aedificandi au titre l'article L.111-1-4 du Cu
- Risque lié au transport de matière dangereuse**
- Zone permanente d'interdiction
- Zone de restriction
- Espaces Boisés Classés au titre de l'article L.130 -1 du Cu
- Limite de Lisière des massifs boisés de plus de 100 hectares
- Eléments bâtis remarquables au titre de l'article L.123-1-5 7° du Cu
- Espace paysager remarquable au titre de l'article L.123-1-5 7° du Cu
- Alignement d'arbres protégés au titre de l'article L.123-1-5 7° du Cu

6.1 Plan de zonage Plan d'ensemble

1:8 000



PLU révisé approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 22 novembre 2013

Dossier modifié suite aux observations du contrôle de légalité du Préfet

Conseil Municipal du 14 mars 2014

Tableau des emplacements réservés au titre de l'article L.123-1-5 8° du Code de l'urbanisme

OBJET	EMPRISE TOTALE	BENEFICIAIRE
1 Création d'une voie	4 400 m ²	Commune
2 Elargissement du carrefour rue du Potelet/rue du Mesnil	190 m ²	Commune
3 Elargissement du chemin et du carrefour de la jonction entre la rue Jubée de la Péleste et la rue la Brousse	6 070 m ²	Commune
4 Aménagement d'une voie au niveau de la jonction entre la rue Jubée de la Péleste et la rue la Brousse	1 285 m ²	Commune
5 Création d'un chemin piéton (Le Madra, liaison vers la route d'Etampes)	418 m ²	Commune
6 Création d'un chemin piéton (entre la rue Jules Ferry et l'avenue d'Etampes)	484 m ²	Commune
7 Elargissement de la rue Maurice Galtier	1 440 m ²	Commune
8 Création d'un chemin piéton (jonction rue de Rouillon/rue de Bel Air)	770 m ²	Commune
9 Aménagement des abords de l'Orge	5 180 m ²	Commune
10 Aménagement paysager	4 974 m ²	Commune
11 Création de la voie de contournement Nord	26 488 m ²	Conseil Général de l'Essonne (P1)
12 Aménagement hydraulique de la zone humide du ruisseau de l'étang de la Muette en amont du Parc Laotière	64 729 m ²	SIVSO
13 Aménagement hydraulique de la zone humide	32 638 m ²	SIVSO
14 Création de places de stationnement (rue Emile Zola)	395 m ²	Commune
15 Création de places de stationnement (rue Geoffroy)	735 m ²	Commune
16 Aménagement de l'allée des Renards	3 320 m ²	Commune

Tableau des emplacements réservés indicatifs au titre de l'article L.123-2c du Code de l'urbanisme

OBJET	EMPRISE TOTALE	BENEFICIAIRE
17 Création d'un chemin piéton	364 m ²	Commune
18 Création d'un chemin piéton	411 m ²	Commune

500 250 0 500 Mètres